

ce cas, il importerait non-seulement de publier les noms des individus dont les boissons auraient été soumises à l'examen, comme il a été fait pour les substances alimentaires, mais il faudrait de plus procéder immédiatement contre ces falsificateurs non-seulement par une amende, mais par la confiscation de ces boissons qui sans aucune forme de procès pourraient être jetées sur la voie publique; car par l'amende ou quelques jours d'emprisonnement que, de temps en temps il faudra subir, on y trouverait ample compensation à se livrer de nouveau à la falsification des boissons; il arriverait alors ce qui arrive pour les vendeurs non licencés: ils payent l'amende, et continuent de plus belle à vendre de la boisson sans avoir obtenu licence. On ne peut être trop sévère à appliquer un régime énergique contre les falsificateurs de boissons qui contribuent si largement à la dégénérescence de la population signalée par les statisticiens depuis un quart de siècle?

Si nous nous permettons aujourd'hui de faire ces réflexions, c'est que dans nos campagnes nous sommes menacés de voir un trop grand nombre de marchands licencés pour la vente de boissons fortes, avoir recours à la falsification, afin d'augmenter leurs recettes.

Plusieurs, nous l'espérons, ne prendront pas à l'appât qui leur est offert; mais malheureusement il s'en trouvera que trop qui ne pourront se soustraire aux belles démonstrations d'un jeune homme qui parcourt actuellement les campagnes, dans le but d'offrir aux marchands de boissons, des drogues qui leur permettent de faire du brandy, du gin, de la jamaïque et du vin rouge.

Nous avons vu à Ste. Anne, ce jeune homme se présenter chez un marchand de boisson, pour lui tenter un piège, et en faire un marchand de contre-bande, ou plutôt comme nous le dirions un commerçant, un vendeur, ou peut-être un employé public.

Il possède une boîte bien garnie de petites fioles, avec échantillons d'un ontrant la belle et bonne qualité des boissons falsifiées avec ce qu'il appelle des essences (*Flavors*).

Comme préambule, il offre au licencié des cigares, et lorsque la discussion est en train de se faire, il veut le mettre au courant d'une merveille de la science en faveur des falsificateurs de boissons. Comme recommandation, il rapporte que la plupart des marchands de boissons de nos villes font un grand usage de ces drogues; que le licencié demeurant dans une paroisse pas très-éloignée d'ici, en fait usage depuis trois à quatre ans. En définitive lorsque le licencié s'est décidé à acheter sa drogue il lui passe une petite feuille avec directions. Cette feuille est tellement importante, dit le jeune homme, que plus d'un marchand de boissons, il y a trois à quatre ans, aurait payé \$25 au moins pour se la procurer.

Enfin le licencié ne pouvant résister aux démonstrations du vendeur, achète au prix de \$1.50 une fiole portant un écriteau *Rye essence*. Nous avons en main cette fiole que nous transmettrons à un chimiste pour en faire l'analyse; cet échantillon a été achetée uniquement dans ce but.

Il suffit de dire pour le présent, qu'au moyen de cette drogue ou essence (le mot est moins compromettant), on peut fabriquer avec l'usage du whisky, un brandy qui ne reviendrait qu'à \$1.10 le gallon, et qui pourrait être vendu à \$4.00 le gallon, au dire du jeune colporteur.

La circulaire contient une recette pour la fabrication du vin rouge, que nous serions tenté de reproduire ici; mais qu'il nous suffise de dire qu'outre une roquille de *Wine flavor*, il entre de la teinture, 22 gallons d'eau, 13 gallons de *Whisky* et du sucre au besoin, etc.

Voilà, lecteurs, le vin que l'on vous offrira pour les malades s'il arrive à votre marchand de boissons de faire usage du *Wine flavor*. Voilà la boisson que l'on donnerait aux malades, et qui ne renferme pas une seule goutte du véritable vin!

Afin de mettre en garde les marchands qui seraient tentés de se servir de ces drogues nouvelles pour le commerce de boissons, nous invitons nos lecteurs à leur signaler l'article suivant d'une loi actuellement en force (Vict 37, ch. 8, s. 24).

"Toute personne qui vendra une substance alimentaire ou boisson, ou drogue, sachant que cet article a été mélangé avec une autre substance avec l'intention d'augmenter frauduleusement son poids ou sa masse, et qui ne déclarera pas le fait de ce mélange à l'acheteur de cet article avant de le livrer, et nulle autre personne, sera censée avoir vendu une substance alimentaire, boisson ou drogue falsifiée, suivant le cas, aux termes du présent acte, et punie en conséquence.

Nos soirées d'hiver à la campagne.

A l'appel de ce que nous écrivions à ce sujet dans l'avant-dernier numéro de la *Gazette des Campagnes*, nous y joignons avec plaisir ce que nous lisons dans le *Pionnier de Sherbrooke* en date du 25 courant. Voici les belles remarques que fait M. l'écrivain du *Pionnier de Sherbrooke*, sur l'emploi que nous devrions faire de nos longues veillées d'automne et d'hiver:

"Nous voilà rendus aux longues veillées d'automne et d'hiver. Pourquoi les cultivateurs qui ont tant besoin d'union et de protection n'en profitent-ils pas pour se former, dans chaque municipalité en association, afin de se réunir, parler de leurs intérêts, se communiquer mutuellement leurs connaissances, étudier les moyens de se protéger, en un mot, chercher de produire l'unité de vues et l'unité d'action; car, comme on le sait, l'union fait la force.

"Le temps est arrivé où le cultivateur canadien doit entrer hardiment dans la voie du progrès, abandonner la routine, se tenir au courant de la position agricole, non seulement de son village, non seulement de son comté, non seulement de la province, mais de la Puissance entière, et même de l'univers entier, s'il ne veut pas se voir condamné à occuper la dernière place et voir nos concitoyens d'origine différente, obtenir par leur intelligence, leurs connaissances de l'art de la culture, leur économie, le monopole des ressources agricoles du pays et par là commander la position.

"C'est en se réunissant souvent, en apprenant à se mieux connaître en cet art, qui serait pour lui une source de puissance de force et partant de richesses.

"Il y aurait donc possibilité d'utiliser ces longues veillées, que l'on considère, dans notre ignorance de la distribution et de l'emploi du temps, comme étant destinées à une perte complète et sans profit.

"Qu'on se rappelle l'axiome anglais, *time is money*, le temps c'est de l'argent, et l'on s'efforcera de mettre à profit tous ces instants qui, s'ils sont bien employés, pourront devenir les plus utiles et les plus précieux de toute l'année. Qu'on s'organise donc, en cercle ou en club; qu'on s'occupe hardiment de l'intérêt de la classe agricole, qu'on étudie ses besoins, et les moyens de les satisfaire, et on aura accompli l'œuvre la plus avantageuse à sa prospérité, dans des moments jusqu'aujourd'hui perdus et sans profit pour personne. A l'œuvre et avant longtemps l'on sera à même de bénéficier des résultats obtenus."